

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Nombre de Conseillers Présents : 11
Nombre de Procurations : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 65

VOTES : Contre : 0 Pour : 16
Date de convocation : 14 novembre 2022

DÉLIBÉRATION N° 4.3 **DECISION MODIFICATIVE N° 2** **BUDGET ANNEXE DES PORTS EN** **DSP 2022**

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un novembre, à neuf heures et trente minutes, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, salle du Conseil, à la mairie de Nort-sur-Erdre, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les ports de Loire-Atlantique.

ETAIENT PRESENTS : Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean CHARRIER, Patrich HUGUET, Séverine MARCHAND, Eloïse BOURREAU GOBIN, Claude CAUDAL, Didier CADRO, André BOUCHER, Christine LE RIBOTER, Valérie NIESCIEREWICZ, *délégués titulaires.*

ETAIENT ABSENTS : Daniel ELOI, Jean MONTAVILLE, Sylvie GOSLIN, *pouvoir à Séverine MARCHAND, Christiane VAN GOETHEM, pouvoir à Eloïse BOURREAU GOBIN, Jean-Michel BRARD, pouvoir à Claude CAUDAL, Michèle QUELLARD, pouvoir à André BOUCHER, CAILLON Philippe, pouvoir à Valérie NIESCIEREWICZ.*

Secrétaire de séance : *Eloïse BOURREAU GOBIN*

.....

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;
- Vu** l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les instructions comptables et budgétaires M4 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en régie du syndicat mixte les ports de l'Atlantique de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 2 février 2022 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
- Vu** sa délibération n° 4.3 du 1^{er} mars 2022 portant approbation du budget annexe des ports en concession pour l'année 2022 ;
- Vu** sa délibération n° 4.9 du 16 mai 2022 portant décision modificative n° 1 du budget annexe des ports en concession pour l'année 2022 ;

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires par chapitre ;

Entendu le rapport de la Présidente,

Il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires pour faire face, principalement, aux dépenses relatives aux remboursements des charges de personnel, et également à une provision pour dragage sur les ports de La Turballe et du Croisic.

SECTION D'EXPLOITATION

En recettes

Une partie des charges inhérentes aux commerces du port de Pornic-la Noëveillard (énergie, gardiennage, entretien parking, personnel, assurances, déchets...) sont supportées par l'exploitant, à savoir Loire-Atlantique Nautisme. Elles sont à refacturer à la société SOCOPORT qui porte l'exploitation des commerces.

Un avenant au contrat de concession prévoit que ces charges transitent par Les Ports de Loire-Atlantique qui, ensuite, remboursent Loire-Atlantique Nautisme.

Pour procéder à ce titrage de la société SOCOPORT, le Chapitre 70 « *Produits de services* », est crédité de 20 000€.

En dépenses

Le Chapitre 65 « *Autres charges de gestion* » est crédité de 160 000€ pour faire face aux charges de personnel que le budget annexe des ports en DSP doit rembourser au budget principal.

Une délibération ultérieure est, par ailleurs, soumise à votre examen à l'occasion de la présente séance.

Il est nécessaire de prévoir 20 000€ de crédits sur le Chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » afin de mandater l'exploitant Loire-Atlantique Nautisme dans le cadre du remboursement des charges des commerces du port de Pornic-la Noëveillard, comme évoqué ci-dessus.

Afin d'anticiper sur les futurs dragages des ports de la Turballe et du Croisic, 130 000€ de crédits sont également inscrits au Chapitre 68 « *Provision* ».

Le Chapitre 023 « *Virement à la section d'investissement* » est réduit de 290 000€ pour le ramener à 15 000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes

Un emprunt de 154 000€ sur le Chapitre 16 « *Emprunt* » est proposé afin de faire face aux dernières dépenses d'investissement en cours sur l'exercice.

Le Chapitre 021 « *Virement de la section d'exploitation* » baisse de 290 000€ pour être en conformité avec l'opération budgétaire liée au chapitre 023 [section d'Exploitation].

En dépenses

Compte tenu du report de quelques mois du lancement de l'appel d'offre pour le marché d'AMO concernant le réaménagement du port de Pornic-la Noëveillard, les crédits envisagés lors du BP sur le Chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* » (études), peuvent être ajustés à 64 000€, soit une baisse de 136 000€.

Ainsi, la décision modificative n° 2 du Budget annexe des ports en concession dépenses et en recettes, à :

- + 20 000€ pour le fonctionnement
- - 136 000€ pour l'investissement

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Affiché le 
ID : 044-200091007-20221121-2022_11_4_3-DE

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 2 du Budget annexe des ports en concession (SPIC) 2022, telle qu'annexée à la présente délibération ;

Fait et délibéré à Nort-sur-Erdre, en séance publique,
le 21 novembre 2022

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**


Lydia MEIGNEN

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Affiché le



ID : 044-200091007-20221121-2022_11_4_3-DE